

# Encadrement de l'application professionnelle et de la vente des produits biocides

---

*octobre 2012*

**Bureau des substances et préparations chimiques  
Direction générale de la prévention des risques (DGPR)**



# Mesures en vigueur

---

## Application professionnelle des produits soumis à une autorisation transitoire (EX DGAL):

→ Toute personne qui exerce l'activité d'application à titre professionnel de produits biocides emploie **au moins une personne qualifiée pour l'encadrement et la formation de dix personnes** au plus. Lorsque cette personne n'emploie aucun salarié, elle est elle-même qualifiée.

→ Personne qualifiée = une personne titulaire :

- d'un DAPA valide au 30/12/2009 ;

**ou**

- d'un diplôme, titres homologués ou attestation de formation listée par l'arrêté du [23/04/2012](#) (dont le **certificat individuel « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques »** dans les catégories « décideur et opérateur en travaux et services » ;

# Mesures en vigueur

---

## Encadrement des aéronefs par fumigation d'HCN :

➔ limitation à lutte contre les rongeurs dans les aéronefs : [arrêté du 14/06/2010](#)

## Encadrement de l'application de résines physico-chimiques pour lutter contre les termites (arrêté du 21/10/2011) :

- Interdiction d'application par temps de pluie ;
- Protection des surfaces traitées de la pluie pendant 12h après traitement/6h avec dispositif de séchage;
- Interdiction d'accès et signalisation des surfaces traitées pendant 6 heures après la fin du traitement ;
- Pour l'application par pulvérisation
  - utilisation de pulvérisateurs équipés de buse à injection d'air ou toute autre solution technique équivalente permettant de limiter la formation et la dérive de brouillard de pulvérisation et sont munies de cache de pulvérisation ;
  - Interdiction si la force du vent est supérieure ou égale à 3 Beaufort ;

# Mesures à l'étude

---

## · Moyen réglementaire:

- **L522-14-2** : Les conditions d'exercice de l'activité d'application à titre professionnel de produits biocides peuvent être réglementées en vue de prévenir les risques pour l'homme et l'environnement susceptibles de résulter de cette activité → arrêté Ecologie, Santé, Travail.

## · Problématique:

- **Biocide DGAL:** soumis à AMM 98/8/CE plus d'obligation ;
- **Gestion résistance( ex: moustique);**
- **Déficit encadrement Biocide vs PPP (certyphyto);**

# Mesures à l'étude

---

## **Objectif:**

- Encadrement de l'activité d'application à titre professionnel (prestation de service) et de distribution de produits destinés aux professionnels de produits biocides **TP 3, 4, 8, 14, 15, 17 et 23.**

## **Dispositif:**

- Création d'un certificat individuel « biocide »;

## **Obtention du certificat :**

- › Etre titulaire d'un certificat individuel valide pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « décideur en travaux et services » ou dans la catégorie « opérateur en travaux et services » ou d'un certificat individuel pour l'activité professionnelle « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « distribution de produits professionnels »;
- › Avoir suivi une formation de 7heures sur une journée;
- › Avoir réussi le test de validation des acquis en fin de formation;

# Mesures à l'étude

---

## Programme de formation:

Thème	Durée
Réglementation	1 heure 15
Mise en œuvre des produits rodenticides	1 heure 30
Mise en œuvre des produits désinfectants	1 heure 30
Mise en œuvre des produits insecticides	1 heure 30
Gestion des déchets	0 heure 30
Test	0 heure 45

Merci de votre attention

